

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
Projet de règlement n° 488 (2023)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 488 (2023) sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement n° 488 (2023) sur les plans d'aménagement d'ensemble;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement n° 488 (2023) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement a pour principal but d'exiger, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement de l'ensemble d'une zone, permettant un développement cohérent, harmonieux et durable des zones à développer ou à redévelopper. Les secteurs et zones concernées par le projet de règlement sont les secteurs boisés du centre de l'île Goyer et du sud de la carrière (zones MN2-U-045 et MN2-U-352), le secteur du Centre-ville situé sur le site de la carrière (zones MXT-200 et MXT-201), les zones à développer dans le nord du secteur Centre (zones H-331, H-332, H-333 et H-337), le quartier Riviera (zones H-135 à H-140), ainsi que les zones à développer ou redévelopper du secteur Sainte-Thérèse (zones H-572 et H-577). La délimitation de ces zones est illustrée sur le plan de zonage du règlement de zonage 483-U qui peut être consulté sur le site Web de la Ville de Carignan ou à l'hôtel-de-ville;
4. Le projet de règlement n° 488 (2023) ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement n° 488 (2023) peut être consulté à l'hôtel de ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 6 mars 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 mars 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 mars 2023.

Donné à Carignan, ce 6 mars 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière